

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2015 à 18 heures 30

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Martine LAUBEPIN, Jean-Marc CHARPENEL, Olivier MATHEY, David VERDU, Jean-Pierre PASCALIN, Robert CHEVALIER, Sabine DESGRANGES, Alain GOUJON, Didier BOUCHARD.
Absent excusé : Carole CHEYRON.

1- Renouvellement CAE :

➤ **Damien RICHARD :**

Le contrat CAE de Damien RICHARD se termine le 17/12/2015, nous avons la possibilité de le renouveler soit de 6 mois soit de 1 an, avec un temps de travail hebdomadaire de minimum 22 h et de maximum 35 h, la prise en charge de l'état est de 70% sur 22 h

- Emploi du temps actuel :

	matin	après-midi	heures
lundi	8h - 12h	13h30 - 17h00	7,5
mardi	8h - 12h	13h30 - 16h30	7
mercredi	8h - 12h		4
jeudi	8h - 12h	13h30 - 16h30	7
vendredi	7h30 - 12h	13h30 - 16h00	6,5
TOTAL			32

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat CAE de M. RICHARD Damien pour une durée de 6 mois avec un temps de travail de 32h hebdomadaire.

➤ **Jean-Louis VEYRIER :**

Le contrat CAE de Jean-Louis VEYRIER se termine le 31/12/2015, nous avons la possibilité de le renouveler pour 6 mois, avec un temps de travail hebdomadaire de minimum 22 h et de maximum 35 h, la prise en charge de l'état est de 70% sur 22 h

- Emploi du temps actuel :

	matin	après-midi	heures
lundi	8h - 12h	13h30 - 17h00	7,5
mardi	8h - 12h		4
mercredi	8h - 12h		4
jeudi	8h - 12h		4
vendredi	7h30 - 12h		4,5
TOTAL			24

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat CAE de M. VEYRIER Jean-Louis pour une durée de 6 mois avec un temps de travail de 24h hebdomadaire.

➤ Les 3 ATSEM sont en fin de contrat fin août 2016.

2- Acquisition matériel services techniques :

Une liste du matériel à acquérir ou à remplacer a été faite, il s'agit :

- Une débrousailluse : la réparation se rapproche du coût d'un neuf
- Un taille haie
- Une tronçonneuse
- Un nettoyeur haute pression

Le Conseil Municipal décide d'acquérir une débrousailluse et un taille haie.

3- Avenant n°1 travaux atelier municipal :

Des travaux supplémentaires d'électricité sont rendus nécessaires pour le raccordement électrique de l'atelier municipal à la logette ERDF située en bordure de route.

Monsieur le Maire présente un devis de la société Contact électricité de 559,65 € HT et propose de signer un avenant au contrat en tenant compte du nouveau montant total de la prestation.

Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant pour un montant de 559,65 € HT

4- Collecte des ordures ménagères rue des commerçants :

Des incivilités sont constatées chaque semaine sur la rue des commerçants lors de la collecte des ordures ménagères. Il faut à nouveau rappeler l'obligation d'utiliser des poubelles rigides d'une contenance de 90 ou 120 litres, avec système de levage.

5- Modification des horaires d'ouverture au public du secrétariat :

Horaires d'ouverture au public actuels :

	matin	après-midi
lundi		13h30 - 17h00
mardi		13h30 - 17h00
mercredi		
jeudi		13h30 - 17h00
vendredi		13h30 - 16h00
Samedi	9h00 - 12h00	

Horaires d'ouverture au public à partir du 15 janvier 2016 :

	matin	après-midi
lundi		13h30 - 17h00
mardi		
mercredi		
jeudi		13h30 - 17h00
vendredi		
Samedi	9h00 - 12h00	

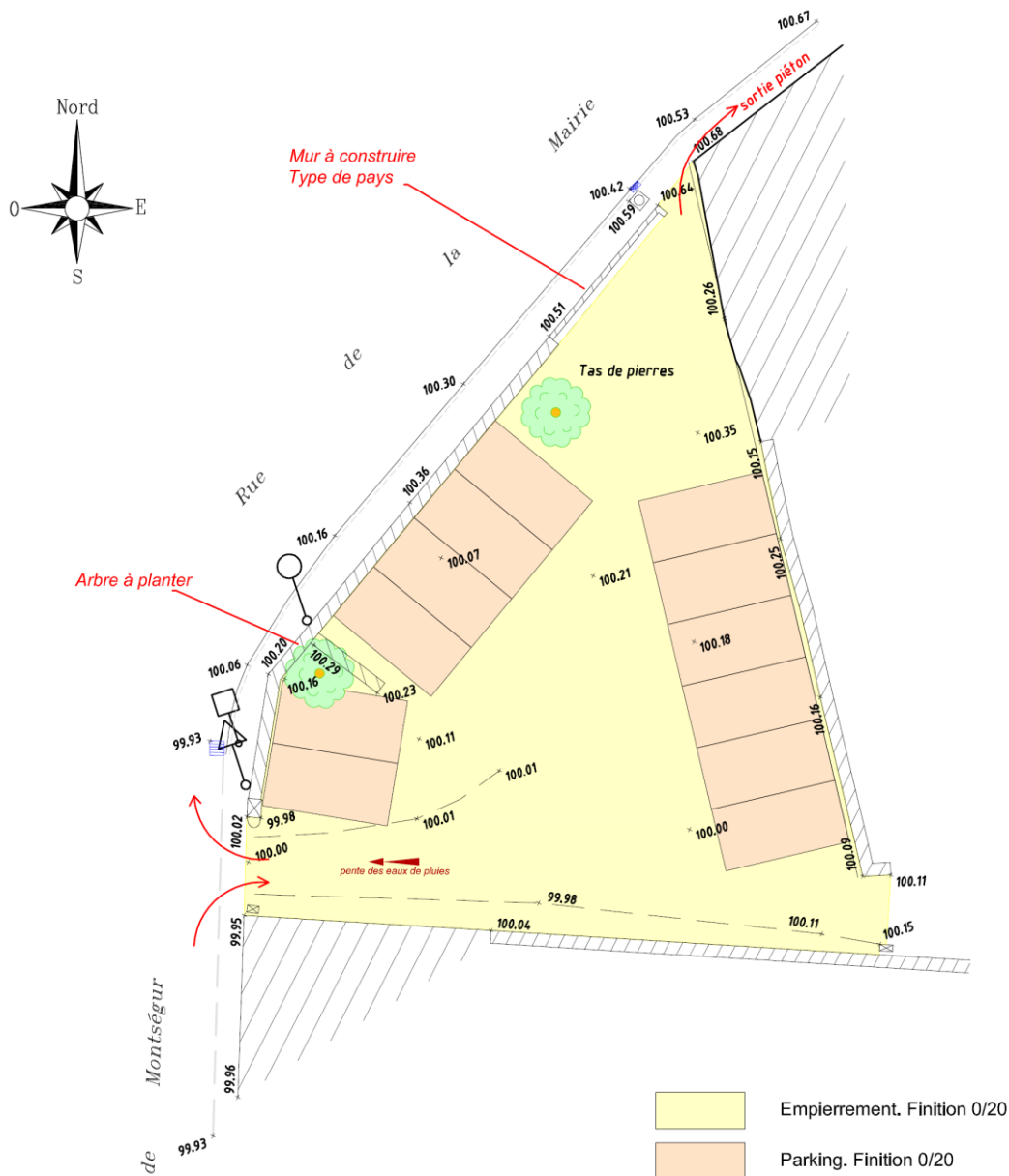
En dehors des heures d'ouverture, mettre un disque pour le téléphone.

6- Prémption terrain Carrier – projet parking

M. le maire expose au conseil que la parcelle B 309 est à vendre, une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été transmise en mairie le 28/11/2015. La commune dispose d'un délai de 2 mois pour exercer sa priorité.

Ce terrain est situé en face du carrefour entre la route départementale D471 et D231. Cette parcelle est grevée par un emplacement réservé inscrit sur le plan local d'urbanisme approuvé le 20 juillet 2011 et modifié le 5 juillet 2013. L'objet de cet emplacement réservé est la création d'un parking.

Un projet d'aménagement a été réalisé par l'atelier foncier. Il s'agit de la création de 12 places de stationnement au minimum, le mur en parpaing serait démoli, à la place le mur en pierre serait reconstruit en laissant un passage piéton à l'angle de la maison de Denis ROUSTAN.



Le Conseil Municipal à la majorité de ses membres (1 voix contre) décide :

- d'acquérir par voie de préemption, un bien situé à COLONZELLE cadastré section B 309, au lieudit « le village » - 26230 COLONZELLE, d'une superficie totale de 00 ha 04 a 01 ca, appartenant à Madame Françoise CARRIER.
- que le prix d'achat sera celui déterminé par l'estimation du service des Domaines.
- d'établir un acte authentique constatant le transfert de propriété dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.
- que le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

7- Calendrier des manifestations :

Plusieurs manifestations sont programmées :

- **Noël municipal** : vendredi 18 décembre 2015 à 18h à l'ancien foyer
- **Vœux à la population** : vendredi 8 janvier 2016 à 18h30
- **Gouter des aînés** : mardi 19 janvier 2016 à 15h à partir de 65 ans
- **Balade de l'amitié** : dimanche 3 avril 2016

8- Point sur les travaux : école, atelier

➤ **Atelier municipal :**

Les travaux sont terminés et la réception des travaux s'est déroulée le 5 novembre, quelques retouches doivent être réalisées par le maçon et le serrurier avant la prise en possession du local.

➤ **Ecole :** Le terrassement est terminé, les fondations et les parties en sous bassement sont en cours coulage de béton. l'élévation devrait s'opérer en janvier 2016.

9- Questions diverses :

➤ **Subvention pour l'« Amicale du personnel communal du Canton de Grignan »**
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Amicale du personnel communal du Canton de Grignan » sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention de 124 €. Le montant est calculé en fonction du nombre d'agents employés par la collectivité.

M. le Maire propose :

- d'accorder à l'association « Amicale du personnel communal du Canton de Grignan » une subvention d'un montant de 124 €.

Pour l'avenir un règlement sera établi par le Conseil Municipal pour déterminer dans quelles conditions les subventions aux associations pourront être éventuellement attribuées.

Réunions du Conseil Municipal : à la demande de plusieurs membres du CM, il convient d'envisager un autre jour que le jeudi pour les réunions. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion.